



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 2546

Texte de la question

POLICIER REFERENT DANS LES COLLEGES

M. le président. La parole est à M. Philippe Vitel, pour le groupe UMP.

M. Philippe Vitel. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le 3 février dernier, à Courbevoie, vous présentiez, monsieur le ministre, de nouvelles mesures de prévention de la violence en milieu scolaire. À cette occasion, vous déclariez : " Il ne faut pas opposer la pédagogie à la sécurité. On ne doit pas avoir peur à l'école. Je parle autant pour les enfants, qui doivent être évidemment protégés, que pour les enseignants, qui ont un métier difficile mais qui n'ont pas plus à se transformer en victimes qu'en justiciers ".

Fort de ce constat et conscient des menaces qui pèsent dans l'enceinte même des collèges, vous venez de signer, dans le département que vous présidez, un protocole expérimental permettant de désigner, dans chaque circonscription de sécurité publique, un policier référent mis à la disposition des collègues. Celui-ci participera à la mise en place d'actions de prévention des violences et renforcera, par sa présence et sa disponibilité, la sécurité au sein même des collèges.

Qu'attendez-vous de cette expérimentation ? Dans quel délai l'étendrez-vous à tout le territoire national si elle répond à vos espérances ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, sous le contrôle du ministre de l'éducation nationale,...

M. Jean-Pierre Brard. Nicolas se soumet !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ...je ferai un premier constat : la violence à l'école n'a cessé d'augmenter. Nul ici ne peut se satisfaire que les enseignants soient laissés seuls face à des adolescents de plus en plus violents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Dire que l'on respecte les enseignants de la République et les laisser seuls face à la violence est irresponsable. (*Mêmes mouvements.*) On ne devient pas enseignant pour faire le coup de poing avec des individus qui ne respectent rien ni personne, quel que soit leur âge. Les enseignants doivent être aidés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Face à ce constat, il n'y a pas une réponse, mais une palette de réponses : de la prévention au suivi comportemental,...

M. Maxime Gremetz. Oh là là !

M. Jacques Myard. Vous êtes passé au travers, monsieur Gremetz !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ...il faut essayer toutes les mesures susceptibles d'apporter une solution. Et il faut regarder ce qui se fait ailleurs. J'ai entendu d'éminentes personnalités du parti socialiste, notamment Mme Royal, dire que ce qu'a fait Tony Blair est formidable.

M. Dino Cinieri. Très bien !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Qu'a fait Tony Blair ? Il a généralisé le policier référent dans les écoles anglaises. Ce que les socialistes anglais ont fait, les socialistes français peuvent peut-être comprendre que nous souhaitons l'expérimenter ! (*Applaudissements sur les bancs du*

groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) De quoi s'agit-il ? De mettre un policier référent à la disposition des collèges qui le souhaitent, sur la base du volontariat et de l'expérimentation. Aucun collègue n'y sera obligé. Ce policier sera à la disposition des familles, des enfants, des enseignants. Il viendra, à leur demande, passer une demi-journée dans l'établissement, dans un but de prévention, pour aider les enseignants à faire régner un minimum de sécurité dans des établissements qui doivent être sanctuarisés contre la violence. Nous avons le devoir d'agir. Le ministre de l'éducation nationale l'a déclaré voilà déjà trois mois : si cette expérimentation du policier référent fonctionne, elle sera généralisée à tous les établissements qui le demanderont. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2546

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 mars 2006